

Agenda 21 : Groupe de suivi citoyen quel rôle ai-je à jouer ?

Un Agenda 21 territorial est une démarche d'amélioration continue. Cela signifie que chaque action menée doit être évaluée et que des pistes de progrès doivent être recherchées au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

Pour cela, le Bassin de Pompey met en place un Comité de Suivi Citoyen. Composé d'habitants et d'actifs volontaires du territoire, ce dernier se réunira deux fois par an pour faire le point sur les actions mises en œuvre et pour faire des propositions de nouvelles actions.

Tous les résidents du Bassin sont donc invités à participer, et il n'est pas nécessaire de disposer de connaissances particulières en la matière !

Inscrivez-vous en nous retournant le coupon !

- Par courrier : Communauté de Communes du Bassin de Pompey - Rue des 4 Eléments BP60008 - 54340 POMPEY
- Par mail : scolin@bassinpompey.fr
- Par internet : en remplissant le formulaire sur www.bassinpompey.fr

La première réunion du Comité de Suivi citoyen aura lieu à l'occasion de la semaine du développement durable, le **jeudi 05 avril à 18h** dans les locaux du Bassin de Pompey.



Coupon-Réponse

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Age : Profession :

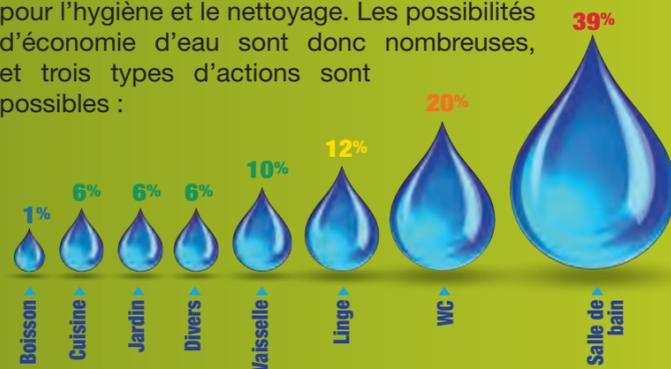
Mes écogestes pour un futur plus chouette

Durant toute la campagne, les ambassadeurs de l'environnement vous donneront des conseils pratiques pour réduire votre consommation énergétique, améliorer votre qualité de vie et contribuer à la préservation des ressources naturelles.

ZOOM

A la maison j'économise l'eau : des solutions simples à mettre en place

A son domicile, chaque français consomme environ 150 litres par jour d'eau potable, soit près de 50 m³ par an (environ 3€ le m³ d'eau). Seule une infime partie de cette eau est destinée à un usage alimentaire. Le reste est utilisé pour l'hygiène et le nettoyage. Les possibilités d'économie d'eau sont donc nombreuses, et trois types d'actions sont possibles :



Dans les toilettes : installer des chasses d'eau à double débit. Cela permet d'économiser 3 litres d'eau à chaque tirage.

Au niveau des robinets, vous pouvez les munir d'économiseurs d'eau (mousseurs) qui permettent de diviser par deux le débit) (économie 18€/6 m³ d'eau/ 16m³ de gaz).

Évitez de prendre des bains, un bain est équivalent à 7 douches rapides en terme de consommation d'eau. Une douche de 3 à 5 minutes, c'est 30 à 70 litres d'eau, un bain 150 à 200 litres.

Machine à laver : préférez la classe énergétique A, et surtout pensez à comparer les consommations d'eau de chaque modèle.

Lave-vaisselle : il consomme en moyenne 2 à 3 fois moins d'eau par rapport à un lavage manuel. Pensez à choisir le programme Eco si la machine en est équipé.

Si vous n'avez pas de lave-vaisselle, utilisez des récipients pour laver et rincer votre vaisselle.

Pour l'hygiène des dents : veillez à remplir un gobelet d'eau pour vous rincer les dents, plutôt que de faire couler l'eau du robinet.

Et avant tout, veillez à détecter les fuites éventuelles dans votre installation.

En savoir plus : www.ademe.fr, Espace particulier

Objets hétérogènes

(extrait de règlement) : la collecte des objets hétérogènes est limitée à 2 m³ par foyer.

Ne sont pas collectés : les déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E), les fûts, bidons et autres contenants renfermant des produits polluants, les bouteilles de gaz, les batteries, les carcasses de voiture et de machines outils ou agricoles, la pierre, le béton, la terre, les ordures ménagères, les déchets verts, les explosifs, les extincteurs, les rouleaux de fil de fer, treillis soudés, les grillages et câbles métalliques, les produits radioactifs, les pneumatiques.

communes concernées	Date
Champigneulles	30 août 12
Faulx / Malleloy / Montenois	6 septembre 12
Frouard	13 septembre 12
Bouxières-aux-Dames / Custines	20 septembre 12
Pompey	27 septembre 12
Marbache / Saizerais	4 octobre 12
Lay Saint Christophe / Millery	11 octobre 12
Liverdun	18 octobre 12

composterie

Pour votre jardin, votre nouveau compost affiné vous attend à la composterie. Il vous suffit de présenter votre vignette Energie Communes*. N'oubliez pas de vous munir d'une pelle et d'un récipient.

HORAIRES D'OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 10 H À 14 H.
LE SAMEDI DE 10 À 17 H
ADRESSE
LES CHAMPS MOUGENOT
RD 907 - RTE DE SAIZERAIS
54820 MARBACHE

déchetterie

N'oubliez pas votre vignette Energie communes*.

HORAIRES D'OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 12H30 ET DE 13H30 À 19H (1)
LE SAMEDI DE 10H À 19H (1) DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DE 10H À 13H.
(1) Fermeture à 18h entre le 15 novembre et le 15 mars

ADRESSE VOIE DE LA DIGUE - ECLUSE DE CLÉVANT 54390 FROUARD

* attribuée par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey sur présentation de la carte grise du véhicule.

Bassin de Pompey
Communauté de communes

Communauté de Communes du Bassin de Pompey
Rue des 4 éléments - BP 60008 - 54340 Pompey
Tél. : 03 83 49 81 81
Fax : 03 83 49 81 99

www.bassinpompey.fr



Le journal du tri est édité par le Bassin de Pompey.

Directeur de publication Laurent Trogrlic

Réalisation sevcommunication - ISSN 1279-9432



édito

Depuis début novembre les ambassadeurs de l'environnement viennent à votre rencontre pour vous accompagner dans le tri des déchets et la mise en place des nouveaux services de collecte. Nous vous remercions de l'accueil que vous leur avez réservé ou que vous leur réserverez.

Aujourd'hui, l'ensemble des familles du Bassin de Pompey bénéficie d'un service de collecte des déchets recyclables en porte à porte, une évolution de services qui doit vous faciliter le tri et permettre d'améliorer le recyclage des déchets. **50 % des déchets peuvent encore être triés et recyclés** en matières premières ou organiques.

En étudiant le contenu de nos poubelles, 25% des ordures présentes sont des déchets recyclables et 23% des ordures sont des bio-déchets. Trier ses déchets, adopter au quotidien les écogestes, prendre les transports en commun... c'est participer activement à l'Agenda 21, outil au service du développement durable du Bassin de Pompey, qui souffle aujourd'hui sa première bougie et qui vient d'obtenir la labellisation officielle décernée par le ministère du développement durable... un an après, le temps est venu pour nous de faire le point sur ce qui a été mis en œuvre par les communes et l'intercommunalité, d'évaluer l'impact des actions menées et de réfléchir à de nouvelles pistes de progrès.

Principaux acteurs de cette démarche, vous avez votre rôle à jouer dans ce domaine et nous vous invitons à nous rejoindre au sein du comité suivi citoyen. Vous trouverez toutes les informations pour vous inscrire dans ce journal.

Nous vous remercions

Laurent Trogrlic
Président
de la Communauté
de Communes
du Bassin de Pompey

Laurent Kobler
Vice-Président
délégué à
l'environnement

Michèle Barthélémy
Vice-Présidente
déléguée au
développement
durable



Le verre

Le verre reste à déposer dans les points d'apports volontaires disposés dans chaque commune. Aujourd'hui, grâce aux efforts des habitants, plus d'une bouteille sur deux est recyclée.

Comment trier ?

Seuls les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet.

Important : les objets en verre (ampoule, vase, miroirs...) ainsi que la vaisselle ont une composition chimique différente du verre d'emballage qui rend impossible le recyclage de ces derniers.

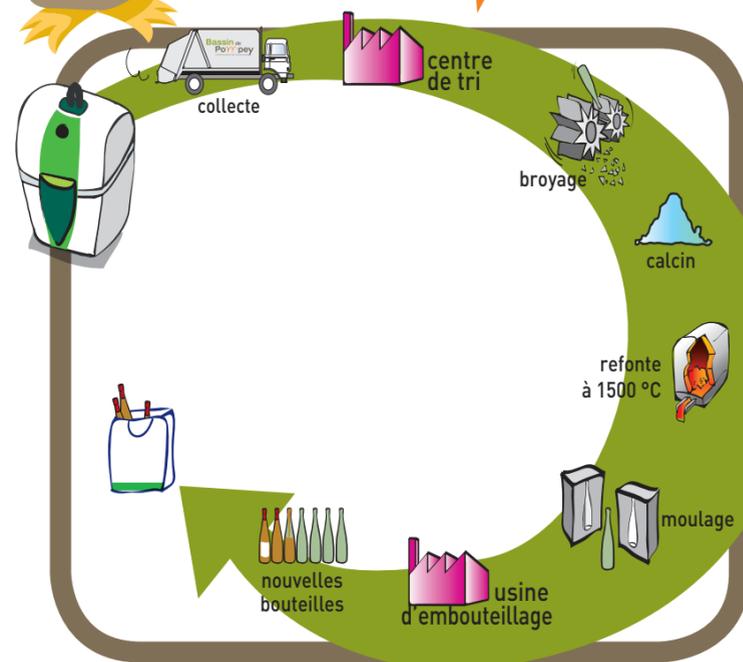


Petite astuce

Il n'est pas nécessaire de nettoyer les pots et bocaux avant de les jeter. En effet, lors de leur fusion à plus de 1 600°C, les matières organiques seront éliminées. Toutefois, ils doivent être bien vidés de leur contenu.

Le saviez-vous ?
Une Bouteille en verre peut-être recyclée à l'infini

Le cycle du verre...



Tri des déchets Les questions les plus posées :

Peut-on mettre les bouchons des bouteilles plastiques dans les sacs transparents ?



Oui les bouchons de bouteilles ou flacons en plastique peuvent être déposés dans les sacs. Les bouchons doivent être fixés sur la bouteille

Peut-on mettre les capsules de café en aluminium dans les sacs transparents ?



Les capsules de café en aluminium peuvent être déposées dans les sacs transparents à condition qu'elles soient vides. Le marc de café peut quant à lui être déposé dans votre bac vert ainsi que les dosettes de café ou thé.

Doit-on présenter un sac avec tous les déchets mélangés ou un sac par type de déchets ?

Tous les déchets recyclables dits secs (flaconnages plastiques, aluminium, cartons, papiers) peuvent être mélangés dans le même sac. Après le passage du camion de collecte, ces déchets sont acheminés vers un centre de tri, situé sur le bassin de Pompey afin d'y être séparés. Chaque type de déchet est ensuite transporté vers des usines de recyclages.



Doit-on rincer ou laver les boîtes de conserves ou les bouteilles avant de les déposer dans le sac transparent ?

Il est inutile de laver les boîtes de conserves ou les bouteilles avant de les déposer dans les sacs. Cependant ces contenants doivent être exempts de tous déchets alimentaires : les bouteilles ne doivent plus contenir de liquide et les boîtes être vidées d'aliments.

NOUVEAU Service de collecte du papier en porte à porte

Annuaire ? Magazines ? Journaux ? Publicités ? Photocopies ? Catalogues ? Enveloppes ?

Aujourd'hui, c'est simple : tous les papiers se trient et se recyclent. Afin de faciliter ce geste de tri, depuis novembre 2011, un nouveau service de collecte du papier vous est proposé en porte à porte. Plus besoin de les déposer en point d'apport volontaire, il vous suffira de glisser le papier dans vos sacs transparents avec les autres déchets recyclables.



Compost : rien ne se perd... tout se transforme

La belle saison rime avec la reprise des travaux extérieurs. Jardins et potagers négligés lors de la saison hivernale retrouvent nos faveurs.

Travaux de bêchage, de désherbage, de taille rythment nos journées et génèrent des déchets biodégradables qui trouveront leur place dans le bac vert associés aux restes alimentaires.

Le Bassin de Pompey organise, **comme chaque année, à partir du 30 mars un ramassage hebdomadaire** pour les valoriser à la composterie. Après différents traitements, ils sont transformés en compost et mis gratuitement à disposition des habitants pour venir enrichir leurs plantations.

Bien utiliser le compost

Pour les plantations

Arbres et arbustes
Mélanger un quart de compost et trois quarts de terre de jardin ; remplir le trou pour la plantation.



Jardinières, plantes, fleurs et repotage
Mélanger un tiers de compost avec deux tiers de terre.



En apport

Arbres fruitiers et d'ornement
Recouvrir le sol superficiellement, environ 3 litres au m² de compost. A faire de préférence tous les deux ans au printemps.

Fruits et légumes

5 à 8 litres au m² pour les légumes aux besoins nutritionnels importants (tomates, poivrons, salades, poireaux, fraisières, courges...).

3 à 6 litres au m² pour les légumes aux besoins nutritionnels moyens (haricots, carottes, endives...).

1 à 3 litres au m² pour les légumes aux besoins nutritionnels faibles (ail, oignon, échalotes, pommes de terre...).

En amélioration du sol

Pelouses, parterres, jardins...

Mélanger le compost à la terre sur dix centimètres de profondeur avec une bêche ou un motoculteur.

• sols légers ou sableux : de 14 à 21 litres au m² tous les 4 ou 5 ans.

• sols lourds : de 9 à 11 litres au m² tous les 2 ou 3 ans, en fin d'hiver.

mes actions éco-citoyennes

Bassin de Pompey

Agenda 21

L'agenda 21 du Bassin de Pompey labellisé une reconnaissance nationale

L'agenda 21 du Bassin de Pompey obtient en ce début d'année le label «Agenda 21 local France» au titre de la stratégie nationale de développement durable. Cette distinction vient saluer la qualité de notre démarche et de la cohérence des politiques sur le Bassin de Pompey vis-à-vis du développement durable.



Agenda 21 : qu'est-ce que c'est ?

C'est un plan d'actions pour le 21^e siècle. Celui du Bassin de Pompey contient 35 fiches actions qui sont mises en œuvre par la Communauté de Communes. Tri des déchets, déplacements et transports en commun, habitat et économies d'énergies... sont autant de thématiques qui viennent le nourrir. Les nouveautés en matière de tri et le travail de sensibilisation mené par les ambassadeurs s'inscrivent également dans ce cadre.

Habitants, entreprises, élus, associations... vous souhaitez vous investir et nous accompagner. Venez participer au groupe de suivi citoyen.

Inscrivez-vous en nous retournant le coupon ci-dessous ou en remplissant le formulaire sur le site internet

Bassin de Pompey
Communauté de Communes
Rue des 4 Eléments BP 60 008
54340 POMPEY

Agenda 21

Bassin de Pompey

